

DEMANDE DU PASS'REGION

Seconde Pro. NJPF

Année scolaire 2018-2019

Pass'Région :

Pleins d'avantages pour les jeunes de 15-25 ans en Auvergne-Rhône-Alpes !

La région Auvergne-Rhône-Alpes offre à tous les élèves inscrits dans une MFR un certain nombre d'avantages, vous pouvez en prendre connaissance sur le site :

[*passregion.auvergnerhonealpes.fr*](http://passregion.auvergnerhonealpes.fr)

Vous devez remplir un bon de commande.

Votre demande sera ensuite validée par l'établissement.

Outre les différents avantages indiqués sur le document, la Région vous accorde une bourse pour l'acquisition d'une tenue de sécurité indispensable lors des chantiers.

En cas de problème, n'hésitez pas à nous contacter !